



ARRETE N° ARR 24.483/K

**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE PROVISoire
CONSENTIE A MONSIEUR ERIC ADAM, VICE PRESIDENT DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTIONS SOCIALES (C.C.A.S.) POUR
LA PERIODE DU 18 DECEMBRE 2024 AU 05 JANVIER 2025**

Le Maire de BRUNOY, Président du CCAS,

VU l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant sur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur des actes des Collectivités territoriales et leurs groupements, à compter du 1^{er} juillet 2022,

VU le Code de l'action sociale et des familles,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°20.06/K du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 portant élection du Maire,

VU la délibération n°20.14/K du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 portant désignation du Conseil d'Administration du C.C.A.S.,

VU la délibération du C.C.A.S. n°2020-01 du 15 juin 2020 portant désignation du Vice-Président du C.C.A.S.,

CONSIDÉRANT l'absence de Monsieur Bruno GALLIER, Président du C.C.A.S. pour la période du 18 décembre 2024 au 05 janvier 2025 inclus,

CONSIDERANT la disponibilité de Monsieur Eric ADAM, Vice-Président du CCAS pour la période du 18 décembre 2024 au 05 janvier 2025 inclus,

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la continuité de service,

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Eric ADAM, Vice-président du C.C.A.S. de Brunoy, reçoit **pour la période du 18 décembre 2024 au 05 janvier 2025 inclus**, une délégation provisoire de signature de l'ensemble des documents comptables du C.C.A.S. (bordereaux de mandats de paiement et de titres de recettes, secours d'urgence etc..) durant cette période.

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARRETE N° ARR 24.483/K

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE PROVISOIRE
CONSENTIE A MONSIEUR ERIC ADAM, VICE PRESIDENT DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTIONS SOCIALES (C.C.A.S.) POUR
LA PERIODE DU 18 DECEMBRE 2024 AU 05 JANVIER 2025

ARTICLE 3 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame la Préfète de l'Essonne
- Le Trésorier Principal de Brunoy
- Madame la Directrice des Solidarités
- L'intéressé.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié sur le site de la Ville, au registre des actes administratifs et affiché sur site ou sur les panneaux municipaux installés à cet effet. Une copie sera adressée au service Communication de la ville de BRUNOY.

Fait à Brunoy, le 15 novembre 2024

Le Président du C.C.A.S.

Bruno GALLIER

Notifié le : 21/11/24

Signature spécimen

Eric ADAM

Acte publié sur le site de la Ville le : 21/11/24

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Arrêté
Numéro attribué à l'acte : ARR 24.483/K

Objet de l'acte : PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE PROVISoire CONSENTIE A MONSIEUR ERIC ADAM, VICE PRESIDENT DU CENTRE COMMUNAL D'ACTIONS SOCIALES (C.C.A.S.) POUR LA PERIODE DU 18 DECEMBRE 2024 AU 05 JANVIER 2025
Thème Préfecture : 5 - Institutions et vie politique / 5 - Delegation de signature
Transaction Préfecture : 091-219101144-20241115-BRU_AR_24323_1-AR
Date de l'acte : 15/11/2024

Identifiant unique de l'acte : BRU_AR_24323_1

Date de réception en Préfecture : 21 novembre 2024